

DELIBERATION N° 88/06-18 - OUVERTURE DE CREDITS SUR PROGRAMME EN DEPENSES AVANT LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1988/TRAVAUX BATIMENTS GENDARMERIE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une ouverture de crédits en dépenses pour la réalisation des travaux de reprise des sols des bureaux de la gendarmerie.

Ces travaux s'élèveraient à la somme de 15 012, 98 F, selon les estimations effectuées.

La dépense serait imputée au chapitre 900-02-2321 "Travaux sur bâtiment" programme 43/88 doté de 16 000 F.

Cette dotation serait prise sur les excédents du compte administratif 1987, en attente de régularisation au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture de crédits exposée ci-dessus.